

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

Présidence :	M. Stéphane HILTY
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Bénédicte DE RAEMY, Gaëlle GIUNTINI-FAVRE, Odette HABİYAKARE et Fabienne TRONO MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire général :	M. Giuseppe UNGARO
Excusé-e-s :	Mmes Josiane CHAIGNAT et Maude RAMAZZINA et MM. Marc DECURTINS et Olivier SCHEIB
Procès-verbaliste :	Mme Léa BOISADAM

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

<b>A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 25 avril 2024 ....</b>	<b>1</b>
<b>B. Communication du Bureau du Conseil municipal .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Bureau du Conseil municipal – période 2024/2025 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Informations diverses .....</b>	<b>2</b>
<b>C. Rapports de Commission.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2023 .....</b>	<b>3</b>
<b>D. Communications du Conseil administratif .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Projet de délibération N°2-2024 : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Projet de délibération N°3-2024 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000 pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Informations diverses .....</b>	<b>5</b>
<b>E. Propositions individuelles et questions .....</b>	<b>6</b>

M. Hilty, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Puis, il salue la présence de M. Delaude, Maire, de Mme Wasem et M. F. Savigny, Conseillers administratifs, et excuse l'absence de Mmes Chaignat et Ramazzina ainsi que de MM. Scheib et Decurtins.

#### **A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 25 avril 2024**

- Procès-verbal du 25 avril 2024

En page 2, Mme Giuntini-Favre fait remarquer que la minute de silence a été faite sur demande de Mme Ramazzina et non pas sur la sienne.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

En page 6, M. Mouton indique que le montant de CHF 390'000.- dans la phrase « le fait que la commune mette à disposition des places de crèche lui permet d'obtenir ces CHF 122'000, qui s'ajoutent aux CHF 270'000, soit CHF 390'000.- de subventions » se monte en réalité à CHF 392'000.-.

En page 7, M. Mouton fait remarquer qu'il y a un « t » en trop dans la phrase « quand le budget 2023 a été établi ». Toujours sur la même page, M. Mouton se demande à quoi se référait M. F. Savigny dans la phrase « M. F. Savigny propose de poursuivre ». M. F. Savigny explique qu'il proposait de se rendre à la page suivante, ce qu'il n'était pas nécessaire de noter dans le procès-verbal.

En page 8, M. Mouton commente qu'il manque un « e » dans la phrase « avec des recettes de la période 2023 de CHF 350'000.- inférieures ». En outre, il semble manquer un mot dans la phrase « L'indice de capacité financière de la commune en diminution conjuguée avec ces résultats globaux ces CHF 270'000.- d'écart positif » avant le montant de CHF 270'000.-. M. F. Savigny propose de relire le paragraphe. *Cela a été fait après la séance du conseil municipal : la rédaction correcte de la phrase est « L'indice de capacité financière de la commune, en diminution, conjuguée avec ces bons résultats globaux au niveau cantonal, expliquent ces CHF 270'000.- d'écart positif. »*

En page 9, M. Mouton observe un « s » en trop dans la phrase « un produit de CHF 270'000.- qui n'était pas prévus dans le budget ».

En page 10, M. Mouton rend les personnes présentes attentives au fait que les économies de CHF 857'000.- dans la phrase « Au niveau des charges, des économies de CHF 857'000.- par rapport au budget » sont en réalité de CHF 858'000.- en raison de la soustraction suivante : 1'635'000 – 777'000. M. Mouton suppose qu'il s'agissait peut-être d'un arrondi.

En page 10, Mme Trono pense qu'il manque le mot « demande » dans la phrase « Mme Giuntini-Favre pourquoi de nombreux projets ont été budgétisés puis reportés en 2024 ».

En page 14, M. Mouton relève que la parenthèse n'est pas fermée.

En page 16, M. Delaude apporte une précision à la phrase : « Il demande à ses collègues qui d'entre eux souhaiterait en devenir le délégué » car il ne se référait pas à ses collègues mais aux membres du Conseil municipal.

**Le procès-verbal ainsi amendé de la séance du 25 avril 2024 est approuvé par 10 voix « pour » et 4 abstentions.**

- Compte rendu des décisions et délibérations prises lors du Conseil municipal du 24 avril 2024

**Le compte rendu des décisions et délibérations prises lors du Conseil municipal du 24 avril 2024 est approuvé par 10 voix « pour » et 4 abstentions.**

## B. Communication du Bureau du Conseil municipal

### 1. Bureau du Conseil municipal – période 2024/2025

Le Président énonce la composition du Bureau, qui prendra ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> juin 2024 et qui présidera la séance du mois de juin prochain, comme suit :

- Présidente : Rachel Bourquin Guidi (DC)
- Vice-Présidente : Bénédicte de Raemy (A)
- Membre : Gaëlle Giuntini-Favre (DC)
- Secrétaire du bureau du Conseil municipal : Giuseppe Ungaro

**La composition du Bureau est approuvée par 14 voix « pour », soit à l'unanimité.**

### 2. Informations diverses

#### Bureau de médiation administrative

Le Président mentionne l'existence d'un bureau de médiation administrative au niveau de l'Etat pour faciliter le dialogue avec les administrations communales et cantonales, notamment lorsqu'un communier rencontre un problème avec sa commune. Le Président se demande si le Conseil municipal veut communiquer sur l'existence de ce bureau de médiation administrative aux communiers.

M. Mouton s'interroge sur la façon dont une personne peut s'adresser à cette instance. M. Ungaro annonce qu'il transmettra le communiqué aux membres du Conseil municipal. Le Président propose de rediscuter de ce point au Conseil municipal si cela est demandé.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### C. Rapports de Commission

#### 1. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2023

Le Président cède la parole au président de la commission des finances, M. V. Savigny.

M. V. Savigny propose de parcourir brièvement les éléments-clés du rapport et les discussions qui se sont tenues en commission. Comme chaque année, la commission a passé en revue les comptes et le budget.

M. V. Savigny précise que la commission s'est arrêtée sur l'évolution des recettes fiscales où elle a constaté une fois de plus que la production fiscale est impactée négativement par des corrections d'estimation des exercices précédents (pour rappel, les estimations fiscales sont établies chaque année pour savoir quels seraient les revenus fiscaux de la Commune puis les taxations sont opérées et deviennent réelles au fil des années). La commission des finances a constaté au niveau de la Commune qu'une grande partie de la production fiscale des années antérieures reste estimée. La grande volatilité des recettes fiscales représente un risque véritable pour ces prochaines années de recevoir à nouveau des corrections négatives ou positives. Pour information, les comptes 2023 comprenaient 6,2 millions de francs pour les personnes physiques et 2,4 millions de francs pour les personnes morales. Ces chiffres sont basés uniquement sur des estimations et sont sujets à variation, les taxations étant établies au fur et à mesure.

M. V. Savigny évoque ensuite la volonté de la commission d'analyser de manière plus précise les coûts de la crèche. Elle a en ce sens demandé au Conseil administratif et à l'administration de préparer une analyse des coûts détaillée sur les trois dernières années pour mieux comprendre comment la subvention de la Commune était utilisée par Little Green House. La commission s'est également enquis de la méthodologie appliquée au cours des dernières années dans le cadre de la répartition des coûts. Les comptes 2023 comprennent 50 % de charges ordinaires qui s'élèvent à un peu plus d'un million de francs et qui sont proches de ce qui était budgété initialement ainsi que des produits ordinaires de CHF 680'000.-. Autrement dit, la Commune arrive dans un exercice ordinaire (qui n'est pas impacté par des corrections ou des soldes de subventions) à un coût net par place de crèche d'environ CHF 14'000.-. Cela est vraisemblablement un coût raisonnable au regard de ce qui se pratique ailleurs dans le Canton.

Enfin, M. V. Savigny commente que la commission a examiné les comptes de la SI route de Saint Julien. L'exercice 2023 a présenté un bénéfice de CHF 340'000.- environ. À noter également que des intérêts d'environ CHF 220'000.- sont versés à la Commune dans les charges de la société, ce qui représente un effet très positif pour les comptes communaux.

En conclusion, M. V. Savigny relève plusieurs points. Tout d'abord, le résultat 2023 arrive tout juste à l'équilibre avec un bénéfice de CHF 395.-. Le budget 2024 était également à l'équilibre avec un excédent de produits d'environ CHF 40'000.-. Bien que la situation ne soit pas dramatique, elle n'est pour autant pas exceptionnelle. Il ne faudra donc pas faire preuve d'optimisme excessif et garder à l'esprit que les finances communales sont tendues et que des crédits ou des dépenses importantes devraient potentiellement amener à une variation du centime additionnel pour couvrir les coûts associés aux futures dépenses. M. V. Savigny remercie l'administration et le Conseil administratif pour la qualité de leur travail et la préparation de la séance. Au nom de la commission des finances, il recommande au Conseil municipal d'approuver les deux délibérations proposées ainsi que le rapport de la commission des finances.

En l'absence de question ou de commentaire, le Président met au vote le rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2023.

**Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2023.**

### D. Communications du Conseil administratif

#### 1. Projet de délibération N°2-2024 : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité

Le Président donne lecture du projet de la délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité.

*« Vu l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC qui prévoit que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,*

*Vu l'art. 19 RAC qui précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal recommandant l'approbation des comptes 2023,*

*Vu le rapport de la commission des finances qui s'est réunie le 7 mai 2024,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### **DÉCIDE**

**Par X voix « pour », X voix « contre » et X abstention**

*1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*

*2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 10'944'695.76 (dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 10'674'695.76) aux charges et de CHF 10'945'091.54 (dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 10'675'091.54) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 395.78.*

*3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 195'825.20 aux dépenses et de CHF 179'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'825.20.*

*4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 70'589'003.40.*

*5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 777'395.01 01 (dont à déduire CHF 270'000 d'imputation interne, soit net de CHF 507'395.01) et dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.*

*6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

En l'absence de question ou de commentaire, le Président propose de procéder au vote.

**Par 14 voix « pour » soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la délibération 2-2024 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité.**

### **2. Projet de délibération N°3-2024 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000 pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux**

Le Président donne lecture de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux.

*« Vu le crédit d'engagement de CHF 120'000 voté par le conseil municipal le 17 novembre 2022 et approuvé le 5 décembre 2022 par le département de la cohésion sociale,*

*Vu le montant de la dépense s'élevant au moment de sa clôture au 31 décembre 2023 à CHF 133'586.55 laissant apparaître un dépassement de CHF 13'586.55,*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Conformément à l'art 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DÉCIDE**

**Par X voix « pour », X voix « contre » et X abstention**

*1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 13'586.55 pour couvrir le dépassement constaté sur le crédit n°5-2022 relatif à la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux.*

*2. De soumettre ce crédit complémentaire aux mêmes dispositions que celles du crédit d'engagement initial, s'agissant des modalités d'amortissement. »*

M. Cheyroux voudrait obtenir plus de précisions sur la réflexion qui a permis d'aboutir au montant de CHF 13'586.-. M. F. Savigny explique que le dépassement est principalement lié au coût de la protection du sol que le Conseil municipal avait acceptée après coup, soit les plaques de protection du sol. Cette couverture de protection n'était pas prévue dans l'investissement initial. L'investissement décidé par le conseil municipal consistait en effet qu'à refaire le sol. Le Conseil administratif est ensuite revenu vers le Conseil municipal pour lui proposer de mettre des dalles de protection, ce qui a provoqué un dépassement. Il convient toutefois de noter que la Commune a obtenu CHF 80'000.- d'indemnisation de l'assurance pour le dégât d'eau qui avait provoqué la nécessité de remplacer le sol.

Sans autre question ou commentaire, le Président procède au vote.

**Par 13 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal décide d'approuver la délibération 3-2024 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de Perly-Certoux.**

M. Mouton relève que la délibération se réfère au département de la cohésion sociale. M. F. Savigny répond que le service des affaires communales faisait partie du département de la cohésion sociale (dirigé par M. Apothéloz) lors de la précédente législature. À présent, Mme Kast est responsable des services des affaires communales.

### **3. Informations diverses**

#### **a) Auberge de Perly**

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, M. Delaude annonce qu'une nouvelle gérance est arrivée et que le bail a été signé. L'auberge a ouvert le 15 mai. M. Delaude invite les personnes présentes à s'y rendre. Les premiers retours sont positifs.

#### **b) Opération visite et conseil villa (éco21 et SIG)**

Mme Wasem indique qu'un courrier sera envoyé début juin à tous les propriétaires de villa de manière privée pour leur proposer de participer à une visite de leur villa dans le but d'établir un diagnostic énergétique personnalisé. Ce diagnostic se déroule sur 2 heures et coûte CHF 850.-. Il est subventionné en partie par Energie Suisse et par éco21 SIG et en partie par la Commune. Les propriétaires qui souhaiteraient bénéficier de cette visite paieraient CHF 163.- au lieu de CHF 850.- (cela était pour rappel prévu au budget). Les 20 premiers propriétaires qui s'annoncent recevront la subvention (ce nombre a été arrêté par les SIG d'après leur expérience dans d'autres communes). Si les demandes sont plus nombreuses, la Commune pourra renouveler cette action l'année prochaine.

À la question de M. Cheyroux, qui souhaite savoir si la visite concerne uniquement les villas, Mme Wasem répond par la positive en précisant qu'il peut s'agir d'une villa mitoyenne ou individuelle.

#### **c) Travaux dans l'appartement du concierge**

Mme Wasem évoque que le concierge subit depuis un certain temps des problèmes au niveau du froid et du chaud dans son appartement. Les fenêtres sont isolantes (double vitrage) mais il n'y a pas d'aération, ce qui a causé de la moisissure. Une isolation s'avère également nécessaire car la mousse isolante est complètement aplatie et les températures dans l'appartement

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sont très élevées en été et fraîches en hiver. Lorsque l'administration a visité l'appartement, elle s'est rendu compte que la problématique devenait urgente. La Commune souhaite donc entreprendre ces travaux avant le prochain été/hiver (en les mettant au budget 2025, le concierge va encore souffrir pendant les deux prochaines saisons de ces problèmes). Le dépassement est estimé à CHF 20'000.-, en sachant que l'appartement a une cinquantaine d'années.

M. Mouton relève que de la moisissure est apparue en raison du manque de ventilation. Cette dernière doit donc être remise en ordre car ce n'est pas la pose d'une isolation qui résoudra le problème. Mme Wasem confirme qu'une entrée d'air est prévue au-dessus des fenêtres (la ventilation se fait pour le moment à sens unique et il n'y a pas de flux d'air provenant de l'extérieur comme les fenêtres sont bien étanches). Le montant de CHF 20'000.- susmentionné comprend l'isolation et le rajout de filtres.

M. Mouton craint que cela ne vienne rafraîchir l'appartement. Mme Wasem assure que cela ne sera pas le cas car l'air entrant se mélangera avec l'air chaud qui monte à l'intérieur de l'appartement. Cela ne donnera donc pas une sensation de froid.

Mme Trono comprend bien la problématique. Elle pensait toutefois que le problème principal pour le concierge concernait le bruit qui provenait de la salle polyvalente. Pour Mme Trono, ce dernier problème est bien plus important que les questions de chaleur et de froid qui sont subies par beaucoup de personnes en été, respectivement en hiver.

Mme Wasem confirme les propos de Mme Trono en mettant toutefois en exergue que le problème de température est remonté depuis plusieurs années par le concierge. En ce qui concerne la problématique du bruit, ce dernier ressort surtout au niveau de la dalle au-dessus du local à matériel. La Commune n'a pas vraiment de solution pour isoler les dalles en béton du local hormis de demander aux associations de cesser de faire de bruit à partir d'une certaine heure dans le local à matériel (la Commune l'exigera de manière plus stricte).

M. Cheyroux fait remarquer que des travaux d'isolation induiront de toucher au toit de l'immeuble et de se confronter aux prescriptions relatives à la captation d'énergie. Mme Wasem infirme les propos de son préopinant en précisant que l'isolation sera mise au niveau du plafond sur sa partie supérieur, entre le plafond et le toit pour couper le point de froid sur conseil des spécialistes dans le domaine.

M. Cheyroux désire savoir si des mesures plus conséquentes seront prises indépendamment de la rénovation de l'école, ce à quoi Mme Wasem répond que le but est d'isoler l'appartement le temps que les travaux de l'école se réalisent car la Commune ne peut pas laisser une personne vivre avec de tels inconforts pendant plusieurs années.

M. Cheyroux s'interroge sur l'enveloppe envisagée. Mme Wasem réitère que les travaux se monteront à CHF 20'000.-.

M. Torselletti peine à comprendre pourquoi la Commune a attendu aussi longtemps avant de rénover l'appartement, ce à quoi Mme Wasem relève que l'isolation ne posait pas de problème au départ. Cependant, la mousse isolante s'affaisse avec le temps comme dans tous les bâtiments de 50 ans. La Commune a préféré attendre que les travaux soient nécessaires avant de les entreprendre.

### **d) Réponse à une question de M. Mouton**

Mme Wasem revient sur une question posée par M. Mouton quant à l'utilisation de la salle de la Mairie lors de la journée de la nature qui tombait sur une action au niveau du théâtre. L'administration a décidé de déplacer l'activité dans la salle polyvalente (cela a été indiqué sur le flyer).

## **E. Propositions individuelles et questions**

### **Journée de la nature**

M. Gisiger annonce que la journée de la nature aura lieu le 26 mai sur le thème « en nature Simone ». La journée commencera à 6h30 du matin par une visite ornithologique. M. Gisiger remercie Mme Wasem d'avoir organisé cet événement avec brio. De l'avis de M. Gisiger, il doit être soutenu par le Conseil municipal, en particulier par les membres de la commission environnement. À noter également qu'une activité sur le tri des déchets est prévue lors du marché.

### **Chemin du Quédan**

Mme de Raemy rapporte qu'elle avait déjà abordé ce sujet lors de sa première législature où elle avait demandé qu'une solution soit trouvée car de nombreux véhicules empruntent ce chemin agricole bordé par un parc essentiellement utilisé par des enfants. À l'époque, des solutions de fermeture avaient été chiffrées avec une borne pour que les agriculteurs puissent continuer à passer comme au chemin du Village. Il avait alors été décidé de lancer une campagne de répression. Or, le problème existe toujours et s'accroît avec la densification de la circulation dans le village et sur la route de Certoux. Dès lors, Mme de Raemy pense qu'il est urgent de trouver une solution avant qu'un accident ne survienne.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude commente qu'une borne implique de mémoire des coûts conséquents d'électrification. Il relève par ailleurs que la Commune avait procédé à des contrôles. Or, le trafic a repris une fois que ces contrôles ont été stoppés. M. Delaude mentionne en outre que des solutions techniques avaient été envisagées comme la pose de barrières mais que cela gênait les agriculteurs. La Commune va déjà commencer par remettre des contrôles en place pour apaiser la situation avant de voir si d'autres solutions peuvent être envisagées.

M. F. Savigny confirme que des aménagements lourds de fermeture n'avaient pas été retenus. M. F. Savigny suggère de réaliser un comptage indépendamment de la verbalisation des passages pour identifier les véhicules et leur vitesse (il semblerait que certains vélos passent relativement vite, ce qui peut constituer un véritable danger). M. F. Savigny pense qu'il serait intéressant de faire un contrôle répressif ainsi qu'un constat objectif de l'évolution des mouvements sur ce chemin.

M. F. Savigny souligne qu'un comptage pourrait être influencé si des travaux ont lieu à côté mais ces derniers sont terminés dans le secteur. La situation sera donc ordinaire. À noter également que le parc sera plus utilisé avec l'arrivée des beaux jours. Enfin, M. F. Savigny rend le Conseil municipal attentif au fait que le blocage de la route constitue la dernière mesure à envisager pour des raisons pratiques de gestion des véhicules agricoles.

M. Cheyroux émet l'hypothèse de consulter les principaux usagers que sont les agriculteurs étant donné que le chemin du Quédan est un chemin agricole utilisé par des machines agricoles. Le monde agricole aurait ainsi peut-être une expérience à partager avec la Commune comme alternative à la fermeture de la route.

M. Mouton ne peut qu'approuver la demande de Mme de Raemy car il se promène souvent sur ce chemin. M. Mouton se remémore que des contrôles avaient été effectués il y a quelques années. Il faudrait en revanche prévoir une mesure plus contraignante pour empêcher le passage des automobilistes, qui peuvent oublier la mise en place de ces contrôles ou être de nouveaux usagers. Une solution d'électrification pourrait peut-être être envisagée un peu plus loin sur le chemin (le passage se fait toujours depuis la maison de l'eau vers le parc du Quédan) pour bloquer la route.

Au sens de M. Delaude, il serait pertinent de connaître le sens usuel et les heures les plus fréquentées pour procéder à des contrôles lorsque les passages sont les plus intensifs. Cependant, en fermant le chemin du côté de la maison de l'eau, les voitures qui viendraient dans l'autre sens se retrouveraient coincées et devraient opérer un demi-tour, ce qui créerait un double-flux.

M. Gisiger commente que des voitures et des motos essaient surtout de monter depuis le rond-point le samedi et le dimanche. Or, de la compréhension de M. Gisiger, la police municipale ne procède pas à des contrôles le samedi et le dimanche, ce qu'infirmes M. Delaude car la police municipale travaille le samedi.

M. Gisiger rappelle au Conseil municipal que cette question avait été étudiée par la commission des routes qui était arrivée à la conclusion qu'il n'existait pas de solution idéale hormis un renforcement des amendes et des contrôles.

M. Martignoni confirme les propos tenus par son préopinant en ajoutant que la commission des routes avait sauf erreur évoqué le fait de mettre des obstacles entravants pour les voitures mais qui puissent être franchis par des tracteurs qui ont une garde au sol plus haute. Une question se posait pour les engins tirés par un tracteur (horses, etc.) qui sont plus bas que la garde au sol du tracteur. La commission des routes avait aussi évoqué la possibilité de mettre des cailloux sur lesquels un tracteur peut rouler. Il avait toutefois été fait remarquer que des agriculteurs ne voulaient pas faire le tour. De mémoire, des comptages avaient déjà été effectués mais des travaux avaient lieu dans le village, ce qui peut fausser les résultats comparé à la situation actuelle. M. Martignoni conclut que la Commune pourrait explorer la pose d'obstacles passifs plutôt que des équipements plus lourds comme une borne électrique.

M. F. Savigny relève qu'un système de borne électrique pourrait poser un problème pour un agriculteur s'il n'a pas la clé ou la télécommande. En outre, des voitures risquent tout de même de passer si les télécommandes sont démultipliées.

Le Président résume que la Commune orientera les APM pour accentuer les contrôles sur le chemin du Quédan.

### Places de crèche

Mme de Raemy rapporte que selon certains parents, des procédures discutables seraient appliquées en termes de places attribuées aux enfants. En effet, des parents qui ont mis leur enfant en place privée se seraient vu dire que cela leur garantissait une place subventionnée par la suite (Mme de Raemy a eu écho de cela plus d'une fois). Mme de Raemy se demande si la Mairie a un droit de regard sur les procédures d'attributions.

## **COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

M. F. Savigny indique que les places de crèche achetées par la Commune sont gérées sous mandat. Le règlement applicable précise clairement l'ordre de priorité. Lors d'un renouvellement, les cas sont présentés à la Commune avec des aspects très mathématiques. Il arrive que des parents n'obtiennent pas de place par rapport à cet ordre de priorité. Or, la Commune ne peut pas faire d'exception autrement la situation deviendrait ingérable. M. F. Savigny a conscience que le traitement est strict et qu'il peut provoquer des injustices par rapport à des situations qui peuvent être différentes d'une famille à l'autre. En revanche, M. F. Savigny garantit qu'un parent qui met son enfant dans la partie privée n'aura aucune priorité par la suite. La Commune s'assurera que la communication faite ne laisse pas place à une mauvaise interprétation.

Mme de Raemy craint que des mauvaises communications induisent les gens en erreur. Il serait regrettable de partir dans un système peu transparent. M. F. Savigny fait remarquer qu'il est plus difficile de répondre à une communication faite oralement plutôt que par écrit. Si un message est passé par écrit, la Commune doit le recevoir afin d'intervenir très fermement sur l'attribution des places de crèche de la Commune.

Le Président en déduit qu'une personne qui se sentirait lésée pourrait expliquer sa situation à la Mairie. M. F. Savigny adjoint à cela qu'il faudrait idéalement avoir un écrit sur lequel s'appuyer.

### **Soirée d'accueil des nouveaux habitants**

Mme Giuntini-Favre rapporte avoir reçu lors de cette soirée d'accueil plusieurs questions concernant les associations communales. Or, ces dernières n'étaient pas forcément représentées. Mme Giuntini-Favre suggère d'organiser à l'avenir l'accueil des nouveaux habitants lors d'une journée des associations, d'une fête villageoise, voire associées à la remise des mérites afin que les nouveaux habitants soient directement impliqués dans le village.

De la connaissance de M. Delaude, les présidents des associations étaient invités à la soirée d'accueil des nouveaux habitants. En ce qui concerne la journée des associations, M. Delaude rappelle que la Commune en prévoyait une durant plusieurs années mais très peu d'associations y participaient. En revanche, la présentation des associations pourrait être associée à une autre fête communale pour autant que les associations aient envie de se présenter.

Mme Giuntini-Favre relève que les associations communales ont été invitées à participer au dimanche de la Vogue et que cette invitation a rencontré un grand succès.

M. Cheyroux trouve l'idée avancée par sa préopinante très intéressante car le fait de rassembler différents aspects de la Commune permettrait une certaine horizontalité. La vogue étant la fête du village, il s'agirait d'une bonne opportunité pour revitaliser ou réorienter ce type de manifestations et assurer une proximité entre les générations, les nouveaux habitants et les anciens, les associations, les sportifs, les culturels, les intellectuels et les archivistes. M. Cheyroux incite donc la Commune à ne pas se tenir aux échecs passés et à aller au-delà (M. Cheyroux suggère par exemple que chaque association présente une activité durant un après-midi le week-end).

Mme Bowman signale que les associations ont reçu une lettre de M. Julien Ramazzina pour la vogue qui les invitait à participer. Si le mouvement s'était essoufflé par le passé, il semble à présent reprendre de l'essor.

Mme Giuntini-Favre relève que les invitations ont été envoyées par l'amicale des sapeurs-pompiers. Mme Giuntini-Favre réitère sa suggestion de prévoir l'accueil lors d'une fête du village avec la présence des associations pour recréer un lien entre la Mairie et les habitants et les associations dans une idée de cohésion.

### **Compagnies de Bardonnex et de Perly-Certoux**

M. Mouton rapporte que les commissions des finances et de la sécurité avaient été conviées en août à une réunion avec la commune de Bardonnex pour discuter d'une demande émanant des compagnies de Bardonnex et de Perly-Certoux sur l'achat d'un véhicule tonne-pompe. Une ligne conséquente avait été prévue au budget. M. Mouton tient à rassurer les personnes présentes que ce dossier est à l'étude et qu'il n'a pas été mis de côté (les documents idoines n'étaient pas arrivés en temps utile). Le rapport des commissions des finances et de la sécurité sera présenté conjointement dès que possible.

M. V. Savigny rapporte que les démarches avaient été initialement entreprises de manière séparées entre la commission des finances et la commission de la sécurité. Après discussion, il a été proposé d'analyser ce crédit ensemble. Les informations à leur disposition étant assez faibles, les deux commissions ont demandé au Conseil administratif de contacter le service de l'OCCPAM pour lancer une analyse dans le but de développer un plan d'investissement sur 5 à 10 ans. En effet, le besoin de changer d'autres véhicules a été évoqué au-delà du désir de remplacement du tonne-pompe. Il a donc été jugé préférable d'examiner la question de manière globale.



## **COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

M. Delaude rend le Conseil municipal attentif au fait que son homologue Bardonnésien a validé ce point en mars.

Mme Habiyakare fait remarquer que la prise de décision est plus facile à Bardonnex car les commissions des finances et de la sécurité sont les mêmes. M. Delaude confirme que la composition de ces deux commissions est identique à Bardonnex.

M. V. Savigny précise que la commune de Bardonnex avait déjà pré-validé le crédit tandis que la commune de Perly-Certoux avait découvert le projet lors de la séance de présentation, ce qui a retardé la démarche.

### **Commission de l'enfance et de la jeunesse**

Comme déjà évoqué, Mme Trono rappelle que la Commune a reconduit le projet intergénérationnel d'écriture entre la classe de 6P de Sandrine Brugger et 23 aînés de Perly-Certoux. Le projet arrive à bout touchant et les élèves ont reçu leur dernière lettre. Un courrier partira sauf erreur la semaine prochaine pour convier les aînés à se rendre dans la classe de Sandrine Brugger pour rencontrer les élèves le 17 juin à 15h15. Un goûter sera organisé dans la classe pour faciliter la conversation entre les aînés et les enfants. Les membres de la commission de l'enfance et de la jeunesse sont les bienvenus. Sandrine Brugger remercie la Commune pour cette opportunité. Les élèves sont très enthousiastes de recevoir ces courriers.

### **Repas des commissions**

M. Torselletti rappelle que le repas des commissions aura lieu le 13 juin dès 19h au café de Certoux. M. Torselletti enverra un mail pour les inscriptions.

### **Questions écrites**

M. Torselletti rapporte avoir adressé deux questions écrites au Conseil administratif datant de plusieurs mois déjà. Le Conseil administratif l'a redirigé vers le règlement du Conseil municipal qui définit que « la question écrite est remise signée au Maire ». M. Torselletti transmet donc ses questions à M. Delaude. Ce dernier rappelle qu'il n'y avait pas de Bureau à l'époque. M. Delaude transmettra donc les questions aux Bureaux qui les lui redonnera.

### **Paddle-tennis**

Mme Bourquin Guidi fait remarquer que ce sport connaît un essor très important. Au vu de l'absence de construction d'une bulle de tennis jusqu'à ce jour, Mme Bourquin Guidi se demande si la commission des sports pourrait étudier la possibilité de construire un terrain de paddle-tennis (qui peut être couvert).

M. Delaude rapporte que l'administration a étudié la question. M. Delaude fait remarquer que la question du lieu se posera. Des communes voisines comme Bernex ont construit un terrain de paddle-tennis il y a quelques années avant d'en construire d'autres au vu de l'engouement pour ce sport qui est, semble-t-il, facile à pratiquer.

Le Président met au vote le renvoi de l'étude pour la construction d'un terrain de paddle-tennis en commission des sports.

**Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renvoi de l'étude pour la construction d'un terrain de paddle-tennis en commission des sports.**

### **Règlement du Conseil municipal**

M. Cheyroux s'enquiert de l'avancée du processus de révision. M. Delaude répond que le règlement du Conseil municipal est en examen auprès du SAFCO. Il doit en effet être validé par les services de l'Etat avant de revenir auprès du Conseil municipal.

### **Terrains de foot**

M. Cheyroux se remémore que le drainage du terrain de foot avait été abordé lors du précédent Conseil municipal où il avait été indiqué que des résultats seraient disponibles d'ici une quinzaine de jours. M. Cheyroux se demande donc si la Commune a reçu lesdits résultats. M. Delaude rappelle qu'il avait relayé ce délai annoncé par l'entreprise lors du dernier Conseil municipal. La Commune a relancé l'entreprise en début de semaine mais elle n'a pas encore reçu les résultats du laboratoire.

### **Auberge communale et maison de la douane**

M. Cheyroux estime que la maison de la douane et l'auberge communale sont difficilement visibles depuis la route. Il s'enquiert donc de la possibilité de mettre une enseigne visible depuis la route et le trottoir pour indiquer l'auberge

## **COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

communale et/ou la maison de la douane tout en respectant le règlement des publicités. En effet, une enseigne mettrait en valeur ces deux bâtiments destinés à accueillir plus de monde et d'activités qu'à l'heure actuelle.

M. Delaude commente qu'une enseigne pour l'auberge sera soumise à la loi sur la publicité et l'affichage. En sus, la démarche devra émaner de l'exploitant. S'agissant de la maison de la douane, la Commune a pour rappel fait inscrire les termes « maison de la douane » sur un mur de 2 mètres sur 4. Cette inscription est visible depuis la route. M. Delaude n'est donc pas certain qu'un panneau au bord de la route ait une valeur ajoutée. M. Cheyroux signale que l'écriteau sur le mur de la maison de la douane est caché par un cèdre et qu'il se trouve à 20 mètres de la route.

### **Patinoire**

M. Gisiger s'enquiert du projet de remplacement de la patinoire. Mme Wasem indique que le dossier avance. L'administration est en train d'établir les devis pour des travaux (le responsable technique devrait finaliser ces devis dans les jours à venir). Mme Wasem pense que ce dossier sera certainement renvoyé en commission des sports et/ou en commission des bâtiments pour validation.

### **Livre pour le 200<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune**

M. Mouton se remémore que la Mairie avait promis un livre pour le bicentenaire de la Commune à offrir à Noël en 2022 ou 2023. M. F. Savigny répond que, comme indiqué lors d'un précédent Conseil municipal, le livre devrait être prêt pour le 1<sup>er</sup> août.

### **Centre de vie intergénérationnel**

Mme Habiyakare rapporte que, selon les habitants, le numéro du centre de vie intergénérationnel est difficilement visible ce qui peut compliquer la venue de visiteurs. Mme Wasem prend note de la remarque.

### **Bulle de tennis**

Le Président se remémore qu'une présentation avait été donnée il y a trois ans. Elle avait été suivie d'un vote et d'un renvoi au Conseil administratif pour obtenir une présentation chiffrée afin que le Conseil municipal puisse se prononcer sur l'avancement ou non de la bulle. Le Président estime que la Commune ne peut pas se permettre de terminer la présente législature sans un vote du Conseil municipal par respect à ce qui a été fait à l'époque. Le Président précise que sa demande reste dans le cadre de ce qui avait été voté, à savoir la nécessité ou non de construire une bulle pour le club de tennis.

D'après Mme Wasem, le tennis doit encore valider l'exactitude de certaines informations mais elle pense que l'administration pourra revenir au Conseil municipal du mois de juin.

M. Mouton n'est pas certain que l'issue du vote du Conseil municipal soit la même que par le passé alors que les représentants sont les mêmes. En effet, le projet est à la fois onéreux et a, selon M. Mouton, peu de sens d'un point de vue énergétique au vu du nombre de participants (M. Mouton fait à ce propos remarquer que les courts de tennis sont peu fréquentés lorsqu'il passe devant). M. Mouton approuve beaucoup plus l'idée de construire un terrain de paddle-tennis.

Mme Wasem fait état d'une difficulté pour l'administration de reprendre des informations qui se contredisent. Le but est de donner au Conseil municipal le plus d'informations précises pour qu'il puisse prendre une décision adaptée à la situation actuelle.

M. Gisiger soutient les propos de M. Mouton. M. Gisiger revient sur les propos de M. V. Savigny qui mettait en exergue la nécessité de traiter les projets d'envergure avec circonspection car les finances communales sont limitées. Pour M. Gisiger, il serait exagéré de dépenser 1 million de francs pour une bulle de tennis sachant que cela n'est pas dans l'air du temps. Dès lors, M. Gisiger considère que ce point doit être revu par le Conseil municipal.

Le Président conclut qu'un retour est à tout le moins nécessaire sur ce qui avait été décidé il y a quelques années. Les débats conduiront peut-être au renvoi de ce dossier en commission.

### **Discours de fin de séance**

Le Président annonce qu'il s'agissait de sa dernière séance en tant que Président du Conseil municipal. Il remercie ses collègues pour leur confiance. Cette expérience a été très fructueuse (notamment le discours du 1<sup>er</sup> août). Le Président souhaite un plein succès au prochain Bureau du Conseil municipal.

M. Delaude rapporte qu'il s'agissait de sa dernière année en tant que Maire. Il souhaite à M. F. Savigny une très bonne année dans cette fonction.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

[L'assemblée applaudit.]

*La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance du Conseil municipal à 21h58. Une verrée est organisée à l'issue de la séance pour marquer la fin de la présidence de M. Hilty.*

Le Président  
Stéphane Hilty

La Vice-présidente  
Rachel Bourquin Guidi

Le Secrétaire  
Giuseppe Ungaro